



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – PLAN MERCREDI

2024-2027

Les caractéristiques du Projet Educatif Territorial (PEDT)

- Le projet éducatif territorial (PEDT) est mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation.
- Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.
- Il tient compte des ressources et des contraintes locales
- Il est le fil conducteur pour mettre en cohérence les objectifs et les actions portés par les différentes structures.
- Il traduit les valeurs éducatives qui leur sont communes
- Il est spécifique à chaque territoire, innovant, évaluable et évolutif

Qui concerne-t-il ?

- Il rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
- Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale.

La formalisation d'un PEDT-Plan mercredi contribue à plusieurs objectifs :

- Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée.
- Permettre aux différents acteurs du territoire de définir et formaliser leurs intentions et actions en direction des enfants
- Améliorer l'attractivité du territoire

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Eléments attendus pour la formalisation :**Partie 1 : Projet Educatif Territorial (PEDT)****Partie 2 : Plan mercredi (A compléter uniquement si vous demandez la labellisation Plan mercredi)****Partie 1 : Projet éducatif territorial**

Projet éducatif territorial	☐ Communautaire ☒ Communal
Nom de la collectivité et liste des communes concernées le cas échéant	Mairie de Bessens
Nom et fonction du porteur de projet	Mr Fabris adjoint au maire
Adresse du porteur du projet	Place de la fraternité 82170 Bessens
Adresse électronique	mairie-bessens@info82.com
Téléphone	05/63/02/57/73
Nom et fonction du coordonnateur	Mme Malcoiffe Véronique
Adresse électronique	enfance@bessens.fr
Téléphone	06/07/22/40/46

Selon les modalités de fonctionnement, merci de préciser les articulations entre les différentes échelles territoriales entre la communauté de communes et les communes (*indiquer qui fait quoi et les articulations*).

Compétences exercées	Scolaires	Périscolaire matin, midi et soir	Périscolaire Mercredi	Extrascolaire (vacances et samedi sans école)
Communes	×	×	×	×
Communauté de communes ou EPCI				
Autres				

Evaluation du PEDT arrivant à échéance pour les communes en ayant déjà mis un en place *(pour les nouveaux PEDT passer directement à la partie renouvellement ou 1^{er} demande page 7)*

I. Evaluation de la dynamique partenariale

A. Le comité de pilotage

1. Combien de fois le comité de pilotage s'est-il réuni de façon formelle ?

- ☒ Aucune fois en trois ans indiquez pourquoi ? nous avons eu des réunions informelles
☐ Une fois par an
☐ Une fois par trimestre
☐ une fois par mois
☐ Autre ...

2. Qui déterminait l'ordre du jour du comité de pilotage ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Maire | ☒ Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires |
| ☐ Autres élus | ☐ Technicien qui coordonne le PEDT |
| ☐ Directeur de l'école | ☐ Secrétaire de Mairie |
| ☐ Parents d'élèves | ☐ Responsable garderie |
| ☐ autres : | |

3. Le comité de pilotage faisait-il l'objet de comptes rendus ? Oui ☐ ☒ Non
Dans l'affirmative, à qui ces comptes rendus ont-ils été adressés ?

4. Quel bilan faites-vous du fonctionnement de votre comité de pilotage et/ou plus largement de la gouvernance de votre PEDT?

Au cours de ces 3 dernières années , le comité de pilotage ne c'est pas réuni. Nous avons quand même travaillé en relation avec l'équipe enseignante et les associations du village.

Carnaval école

Halloween

Spectacle école décors

Carnaval inter associations

Plantations de fleurs (service technique de la commune)

B. Les partenaires

a. Articulation scolaire / périscolaire

Avez-vous articulé le PEDT avec les autres dispositifs et comment ? si non pourquoi ?

☒ Le projet d'école :

☐ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

☐ Le Projet Educatif Local (PEL) :

☐ Le Contrat Educatif Local (CEL) :

☐ La Convention Territoriale Globale (CTG) :

☐ Le programme de réussite Educative (PRE) :

☐ Le Territoire Educatif Local (TEL) :

☐ La Cité Educative :

☐ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

☐ Autres (précisez):

b. Lister ci-après les partenaires extérieurs :

La boule Bessinoise, Association sportive football, ACCA (Chasse), les petites canailles, les Ours (judo), Groupe Bessinois de recherches historiques, les Gaga Girls, le Budo l'association et les représentants des parents d'élèves et la ludothèque (mise en service de jeux en libre service pour le centre de loisirs)

II. Evaluation de la montée en compétence des intervenants

Avez-vous proposé des formations aux intervenants? Si oui, lesquelles.

AR Prefecture

082-218200178-20240603-DEL2024_35-DE
Reçu le 06/06/2024

Intervenants bénévoles	
Personnel municipal	Formations internes avec le CNFPT
Associations	

Si non, quelles sont les difficultés rencontrées dans ce domaine ?

III. Evaluation des objectifs du PEDT arrivant à échéance

Vous pouvez bien entendu dupliquer ce tableau en fonction du nombre d'objectifs généraux du PEDT.

Rappel des objectifs	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Evaluation (effets constatés) et perspectives
<i>Objectif n°1</i> Développer les partenariats avec les associations locales	Présence des associations sur les actions menées par le centre de loisirs apporter de l'aide sur les temps ALAE	Nombre de personnes présentes lors des manifestations	Discuter avec les différents partenaires afin de recueillir les ressentis de chacun	Pas beaucoup de manifestations réalisés Peu d'associations sont venues nous solliciter Nous devons travailler sur une meilleure cohésion
<i>Objectif n°2</i> Favoriser l'éducation à l'éco-citoyenneté	Action avec la restauration scolaire du centre de loisirs Mise en place d'une table de tri pour apprendre	Acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires dans l'environnement et y agir de manière responsable conséquences de nos actions et changer nos habitudes Environ 50 fruits sont	Moins de gaspillage Réduire les factures d'eau et d'électricité Moins de feuilles à jeter Des enfants impliqués, dans les ateliers Moins de sucres et moins de	Le partenariat avec les fruits à la récré s'est arrêté l'aide européenne ne finançant plus Les enfants ont énormément apprécié les différentes activités proposées et ont bien retenu les choses à faire afin de respecter la planète

	les gestes qui permettent de réguler la nourriture Consommation alimentaire Fruits à la récré Activités sur le recyclage Repas Végétarien et Bio	distribués les mardis/jeudis Réalisation d'activités en récupération 160 repas	déchets jetés	
<i>Objectif n°3</i> Développer la notion « d'éducation partagée entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, personnel d'animation, personnel cantine, parents et associations	Tout le personnel autour de l'enfant	Etablir une cohérence, une continuité éducative autour de l'enfant Faire connaître le fonctionnement pédagogique de l'école et de l'ALSH Pouvoir s'exprimer Etablir une relation de confiance Créer une motivation chez l'enfant	Réduire les inégalités en offrant chaque enfant la même éducation partagée Brassage entre les enfants et les personnels afin de transmettre des savoirs Participation à des rencontres pour répondre à une ouverture culturelle	Manque de temps commun Manque de réunions afin de pouvoir faire des bilans constructifs

IV. Points forts et points faibles du PEDT arrivant à échéance

Points forts	Points faibles
L'équipe d'animation mène des projets où les enfants se retrouvent et participent Les temps périscolaires sont agréables et les programmes d'activités sont faits en concertation avec les enfants	Manque de travail en commun avec les associations du village (changement de bureau des associations) Manque de places sur l'école Georges Brassens

V. La communication/valorisation du PEDT

Comment communiquez-vous autour du PEDT ?

- ☒ Sur le site internet de la commune
 - ☐ Espace Numérique de Travail (ENT)
 - ☐ Journal de la commune ou communauté de communes
 - ☐ Sur blog dédié
- ☒ Réseaux sociaux

-
- ☐ Lors de réunions avec les parents
 - ☐ Journal de l'école
 - ☐ Autres.....Précisez

Renouvellement du PEDT ou 1^{er} demande**I. Etat des lieux****A. Les établissements scolaires**✓ **Si PEDT communal :**

Modalités d'organisation du temps scolaire	
Semaine de 4 jours	☐
Semaines de 4,5 jours	☒

Nom de l'école maternelle, élémentaire Nom du collège Nom du lycée	Nombre d'élèves inscrits
Ecole Jules Ferry mater/Primaire	74
Ecole Georges Brassens Primaire	83

✓ **Si PEDT intercommunal, en regroupement de communes, RPI...:**

Indiquer le nom des établissements et la commune d'implantation:

Communes	Ecoles maternelles élémentaires ou primaires Collège Lycée	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits

B. Les accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés auprès du SDJES
(Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) donc
hors garderie (voir C à suivre)

Accueils périscolaires (ALAE) (dupliquez le tableau en fonction du nombre d'école concernée):

	Nom de l'école concernée					
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	☒	☒	☒	☒	☒	

Accueils extrascolaires (ALSH):

Liste des accueils de loisirs	Communes	Organisateurs
ALSH Lous Mainatches	Bessens	mairie

C. Les garderies

Liste des garderies	Communes

D. Nombre d'enfants/jeunes concernés par le PEDT :

A : 157 enfants

B :

C :

II. Atouts et contraintes du territoire

Présence d'un accueil de loisirs ouvert sur toutes les petites vacances et 1 mois sur l'été et encadrés par du personnel qualifié
Mise à disposition des lieux communaux (salle des fêtes , stade et city stade et terrain de pétanque) la ludothèque qui permettra au centre de loisirs de bénéficier de nouveaux jeux.
La contrainte et le budget qui est restreint les alaes sont séparés sur les deux écoles
L'alae de Brassens n'a pas de salle dédiée

A. Besoins repérés

Quels sont les besoins repérés du public concerné ?

Public	Besoins repérés
Niveau maternelle	Besoin de jeux extérieur Temps APC : difficulté mais en amélioration en continue

	Temps APC
Niveau élémentaire	manque de cohésion entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation Temps périscolaire sur Brassens pas de salles
Niveau secondaire	

B. Le comité de pilotage

Pilotage de la convention de PEDT : le comité de pilotage du PEDT, prévu par l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, réunit sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI compétent l'ensemble des acteurs contribuant au PEDT. Des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école en sont membres. Les travaux de ce comité permettent, de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune pour construire un programme en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions. Il assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. Les services de l'État parties à la convention sont informés de ces évolutions. En fonction de l'importance des adaptations, un avenant à la convention peut être envisagé, à l'initiative de la collectivité.

a. Composition du comité de pilotage (Elaboration, suivi, évaluation annuelle du PEDT) (vous pouvez rajouter des lignes)

	Organisme/Institution	Nom	Fonction
☐	Mairie	Monsieur Raphet	Maire
☐	Mairie	Monsieur Fabris	Elu (e) en charge des affaires scolaires et périscolaires
☐	Mairie		Autres Elu (e)s à préciser
☐	Employeur	Mme Malcoiffe	Coordonnateur(trice) du PEDT
☐	CAF	Mme Touchard	
☐	Education Nationale	Mme Larcade	Directeur(trice) de l'école
☐	SDJES		
☐	Employeur		Directeur(trice) de l'Accueil périscolaire
☐	Association de parents d'élèves	Mme René	
☐	Association des DDEN		
☐	Associations culturelles	Mme Salesses	
☐	Associations sportives		
☐	Autres associations	Mr Le Signe	
☐			
☐			

b. Combien de fois est-il prévu que le comité de pilotage se réunisse ?

- ☒ Une fois par an
 ☐ Une fois par trimestre
 ☐ une fois par mois
 ☐ Autre... précisez

Un compte-rendu de chaque comité de pilotage est-il prévu ? Oui ☒ Non ☐
Si non pourquoi ?

c. Quels seront les autres partenaires qui seront associés au PEDT ?

	Organisme /institution	Nom	Fonction	Nature de la contribution attendue
Partenaires institutionnels	CAF		Aide aux projets	Financière
Partenaires associatifs				
Autres partenaires				

d. Le PEDT est-il articulé avec les autres dispositifs et comment ? Si non pourquoi ?

- ☐ Le projet d'école : oui
- ☐ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :
- ☐ Le Projet Educatif Local (PEL) :
- ☐ Le Contrat Educatif Local (CEL) :
- ☐ La Convention Territoriale Globale (CTG) : oui
- ☐ Le programme de réussite Educative (PRE) :
- ☐ Le Territoire Educatif Local (TEL) :
- ☐ La Cité Educative :
- ☐ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :
- ☐ Autres...précisez :

--

AR Prefecture

082-218200178-20240603-DEL2024_35-DE
Reçu le 06/06/2024

III. Présentation du nouveau PEDT

A. Définition des objectifs généraux : Sur la base du bilan du précédent PEDT (dans le cas d'un renouvellement) et de l'état des lieux, le comité de pilotage a retenu comme étant prioritaires pour le public du territoire concerné, les objectifs généraux suivants :

✓ *Objectif n°1 : Améliorer la communication*

Objectif n°2 : Parcours cohérent de l'enfant

✓

Objectif n°3 : Développer la notion « d'éducation partagée entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, personnel d'animation, personnel cantine, parents et associations) »

✓

B. Mise en œuvre du PEDT : pour l'atteinte de ces objectifs, le comité de pilotage envisage le plan d'actions ci-après :

Rappel des objectifs	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ? Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires... Quels sont les outils utilisés ?
<i>Objectif n°1</i> Améliorer la communication	*Réunion 1 vendredi/mois avec la directrice de l'école *Réunion 1/6 mois avec le comité de pilotage -adjoint au maire 1 fois toutes les 6 semaines	Les activités scolaires et extrascolaires soient un lien Les activités pédagogiques soient en lien avec le PEDT et les associations Plus de réunions entre les différents acteurs Compte rendu des actions à mener	Le nombre d'enfants présents sur les différents temps proposés en lien avec les projets commun L'engouement des enfants sur le centre pour les activités liées avec l'équipe enseignante Implication de chacun	Maintenir ce lien en proposant d'autres manifestations Nombre de réunions 1 par semestre
<i>Objectif n°2</i> Parcours cohérent de l'enfant	Plus de personnels sur le temps midi/deux Le déclarer	Les enfants participent pratiquement tous aux activités proposées	Les enfants s'impliquent sur les programmes d'activités midi/deux Ils se sensibilisent au	Plus de dialogues entre l'équipe enseignante et les animatrices Problème sur les

	en temps périscolaire	Moins de conflits Les enfants apprennent à jouer ensemble Le temps repas est accompagné	tri sélectif et au respect des autres	temps APC
Objectif n°3 Développer la notion « d'éducation partagée entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, personnel d'animation, personnel cantine, parents et associations	Sensibilisation à la culture	Etablir une cohérence, une continuité éducative autour de l'enfant Faire connaître le fonctionnement pédagogique de l'école et de l'ALSH Pouvoir s'exprimer Etablir une relation de confiance Créer une motivation chez l'enfant Travail avec l'équipe cantine pour un meilleur temps de repas Permettre à tous les enfants de se constituer une culture personnelle riche et cohérente	Réduire les inégalités en offrant chaque enfant la même éducation partagée Brassage entre les enfants et les personnels afin de transmettre des savoirs Participation à des rencontres pour répondre à une ouverture culturelle Garder un temps de repas calme où l'enfant se sente bien développer un volet éveil culturel et artistique dans la politique d'accueil du jeune enfant. Définir le nombre d'enfants présents sur ces événements	Participation des enfants

IV. Durée et Evaluation du PEDT

Le présent PEDT a vocation à être mis en œuvre pour une durée de 3 ans maximum à compter du : 01/09/2023

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera transmise au SDJES par la collectivité en vue d'une éventuelle demande de reconduction.

Il fera l'objet d'évaluations intermédiaires dont la périodicité et les modalités sont précisées ci-après.

Périodicité	1 fois tous les 6 mois
Modalités	Compte rendu à chacun des participants avec grille d'évaluation

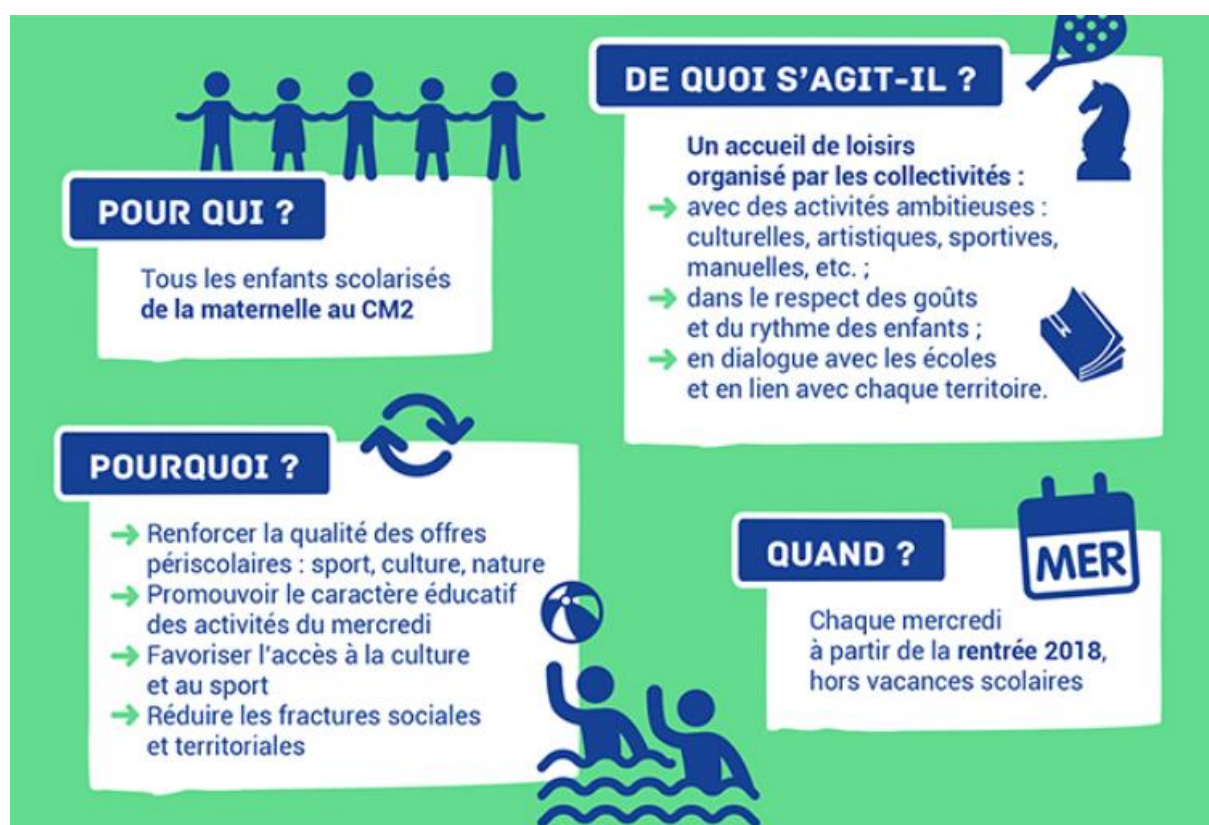
Quelles sont les modalités d'organisation, de rendu et de partage de l'évaluation du PEDT aux partenaires ?

**Les réunions seront données au début de la réunion précédente des groupes de travail
seront effectués entre les différents acteurs qui seront présents
Une messagerie commune sera mise en place pour des réponses plus rapides**

Partie 2 : Plan mercredi (à compléter uniquement si vous demandez la labellisation Plan mercredi)

PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.



Afin de bénéficier du Plan mercredi, la collectivité s'engage à :

- inclure le directeur de l'accueil de loisirs du mercredi dans la construction du PEdT, notamment en le nommant membre de plein droit de l'instance de pilotage du PEdT

- mettre en oeuvre la Charte qualité(page suivante et à télécharger sur <http://planmercredi.education.gouv.fr/la-charte-qualite-plan-mercredi>)



Charte de qualité

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi sont intégrés dans un projet éducatif territorial. Comme tout accueil collectif de mineurs, ils sont déclarés au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département où ils sont organisés. Leur projet doit se conformer aux quatre axes de la charte de qualité du Plan mercredi.

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires

- Le projet de l'accueil périscolaire est intégré dans le projet éducatif territorial/Plan mercredi et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine ; la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui respecte les rythmes de vie des enfants, leurs envies et leurs capacités.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe d'animation le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Les 4 axes :

1. La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
 - Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial/Plan mercredi (comité, commission, groupe de travail, etc.).
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les accompagnants des élèves en situation de handicap, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale. Tarification progressive garantissant l'accessibilité de l'accueil de loisirs du mercredi à toutes les familles quels que soient leurs revenus.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3. Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites et équipements en milieu naturel (refuges, parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles, socioéducatives et sportives.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par lui et sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire au SDJES de la DSDEN du département où il se déroule, implique la vérification systématique de tous les intervenants y compris les intervenants ponctuels ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial/Plan mercredi, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux/Plans mercredi, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ».

Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.

I. Evaluation des objectifs

Dans le cadre du plan mercredi arrivant à échéance

Objectifs obligatoires propres au Plan mercredi	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Evaluation (effets constatés) et perspectives
<u>Objectif n°1 :</u> <i>La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant</i>				
<u>Objectif n°2 :</u> <i>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</i>				

<u>Objectif n°3 :</u> <i>Mise en valeur de la richesse du territoire</i>				
<u>Objectif n°4 :</u> <i>Développement d'activités éducatives de qualité</i>				

II. Mise en œuvre du Plan Mercredi

Dans cette partie, veuillez préciser, pour chaque objectif obligatoire propre au Plan mercredi, les actions que vous allez mener sur le temps du mercredi et les indicateurs de réussite.

Objectifs obligatoires propres au Plan mercredi	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite qualitatifs Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être ? sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches ? savent-ils se repérer dans leur environnement ? etc.
<u>Objectif n°1 :</u> <i>La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant</i>	<i>Exemples: cohérence entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, la collaboration entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante....</i>		
<u>Objectif n°2 :</u> <i>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</i>	<i>Exemples: inclusion des enfants en situation de handicap, tarification spécifique en fonction des ressources des familles, information aux familles....</i>		
<u>Objectif n°3 :</u> <i>Mise en valeur de la richesse du territoire</i>	<i>Exemples: organisation de sorties pour découvrir le territoire, construction de partenariat avec les établissements culturels, implication des habitants dans les activités....</i>		
<u>Objectif n°4 :</u> <i>Développement d'activités éducatives de qualité</i>	<i>Exemples: libre choix de l'enfant, thématiques diversifiées des activités, relations avec le socle commun de compétences, de connaissances et de culture, activités organisées dans une logique de parcours....</i>		

AR Prefecture

082-218200178-20240603-DEL2024_35-DE
Reçu le 06/06/2024

	Organisme/institution	Nom	Fonction
Qui sont les partenaires identifiés du Plan mercredi? (lister) Appui sur les ressources locales et l'environnement: équipements, associations, intervenants, patrimoine etc.			

Quelle est l'articulation entre Plan mercredi et projet d'école ?

Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative.

Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEdT ? Précisez :

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le MERCREDI	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Activités artistiques	☐	☐
Activités scientifiques	☐	☐
Activités civiques	☐	☐
Activités numériques	☐	☐
Activités littéraires	☐	☐
Activités liées aux langues régionales/étrangères	☐	☐
Activités culturelles	☐	☐
Activités de découverte de l'environnement	☐	☐
Activités de découverte du patrimoine	☐	☐
Activités éco-citoyennes	☐	☐
Activités physiques et sportives	☐	☐
Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi:		
Associations culturelles	☐	☐
Associations environnementales	☐	☐
Associations sportives	☐	☐
Equipe enseignante	☐	☐
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	☐	☐
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	☐	☐
Organisation choisie: sous forme de cycle, de parcours, autre.		
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.		
Intervenants en plus de l'équipe pédagogique:		
Intervenants associatifs rémunérés	☐	☐
Intervenants associatifs bénévoles	☐	☐
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	☐	☐
Parents	☐	☐
Enseignants	☐	☐
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	☐	☐

Le présent document (Partie 1 et 2 le cas échéant) est à renvoyer par mail avant le 1er juin 2024 à:

pedt82@groupes.renater.fr

Les pièces complémentaires suivantes sont à renvoyer avant le 1er juin 2024, par courrier, à la DSDEN : DSDEN 82, DAPSA3, 12 av Charles de Gaulle, 82000 Montauban:

- la convention PEDT renseignée et signée, en 4 exemplaires signés en original, **par courrier, à la DSDEN** DSDEN 82, DAPSA3, 12 av Charles de Gaulle, 82000 Montauban

Uniquement pour les collectivités souhaitant valider un Plan Mercredi:

- la convention PEDT-Plan Mercredi renseignée et signée, en 4 exemplaires signés en original, accompagnée de **l'annexe complétée** portant sur les informations relatives aux accueils périscolaires **par courrier, à la DSDEN** DSDEN 82, DAPSA3, 12 av Charles de Gaulle, 82000 Montauban